

Pratique sportive

Le Pass'Sport évolue pour la saison 2025-2026

Publié le 27 juin 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le Pass'Sport est une aide forfaitaire, versée sous conditions, pour permettre à des jeunes de s'inscrire dans un club sportif. Le dispositif est reconduit pour la saison 2025-2026, mais désormais il est davantage ciblé sur les jeunes qui ont atteint l'âge où la pratique sportive diminue généralement. Dans le même temps, le niveau de l'aide est revalorisé.

Créé en 2021, le Pass'Sport pourra à nouveau être sollicité par des jeunes souhaitant s'inscrire dans un club sportif lors de la saison 2025-2026. Le dispositif est désormais réservé aux personnes suivantes :

- les jeunes âgés de 14 à 17 ans révolus qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1878>) (ARS) ;
- les enfants et adolescents de 6 à 19 ans en situation de handicap, dont la famille perçoit l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14809>) (AEEH) ;
- les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12242>) (AAH) ;
- les étudiants boursiers de moins de 28 ans qui sont bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS.

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative précise que le dispositif est ainsi « plus ciblé à l'âge où la pratique sportive des jeunes décroche, autour de 14 ans ».

Jusqu'alors, pour les bénéficiaires de l'ARS, le dispositif était accessible aux enfants dès l'âge de 6 ans.

Quel est le montant du Pass'Sport lors de la saison 2025-2026 ?

L'aide, versée par l'État, est de **70 € par enfant** lors de la saison 2025-2026 ; son montant était de 50 € auparavant.

Où utiliser le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport peut être utilisé lors d'une inscription dans :

- un club affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (les fédérations scolaires sont en revanche exclues du dispositif) ;
- une association agréée « jeunesse et éducation populaire » (JEP) ou « sport » ;
- une structure des loisirs sportifs marchands (par exemple, une salle d'escalade ou une salle de fitness).

À noter

Retrouvez les associations et clubs situés près de chez vous qui acceptent le Pass'Sport, grâce à la **carte interactive** (<https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/trouver-un-club?map=1>) mise en place par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Si la structure sportive qui vous intéresse n'y figure pas, il est possible qu'elle soit partenaire mais non référencée. N'hésitez pas à vérifier directement auprès d'elle.

Comment bénéficier du Pass'Sport ?

La date et le mode de réception de votre code Pass'Sport dépendent de votre situation.

- Pour les jeunes de 14 à 30 ans, qui sont bénéficiaires de l'ARS, de l'AEEH ou de l'AAH : le code vous sera envoyé fin août par courriel ou SMS.
- Pour les enfants de 6 à 13 ans bénéficiaires de l'AEEH : une demande devra être faite pour bénéficier du Pass'Sport sur le site [pass.sports.gouv.fr](https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/accueil) (<https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/accueil>) , à partir du 1^{er} septembre.
- Pour les étudiants boursiers : le code vous sera envoyé par courriel entre mi-octobre et mi-novembre.

Le code reçu devra être présenté lors de l'inscription dans la structure sportive choisie.

Le Pass'Sport peut être utilisé pour toute **inscription effectuée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2025**. Cependant, il est possible d'appliquer la réduction immédiatement au sein des clubs qui réalisent leurs inscriptions en juin.

Textes de loi et références

Décret n° 2025-630 du 8 juillet 2025 relatif au « Pass'Sport » 2025
(<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2025/7/8/SPOV2517168D/jo/texte>)

Voir aussi

Un certificat médical est-il obligatoire pour faire du sport ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1030>)

Service-Public.fr

Une nouvelle obligation d'affichage dans les salles de sport (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18276>)

Service-Public.fr

Le Pass'Sport reconduit pour la saison 2025-2026

(<https://www.sports.gouv.fr/le-pass-sport-reconduit-pour-la-saison-2025-2026-9862>).

Ministère chargé des sports

Agenda

JUSQU'AU 31 JANV. 2026

Prévention

Grippe et Covid-19 : une campagne de vaccination conjointe (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17729>)

Publié le 07 octobre 2025

À PARTIR DU 1 JANV. 2026

Étiquette énergétique

Calcul du DPE : ce qui va changer (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18446>)

Publié le 09 septembre 2025

Voir toutes les échéances (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda>)